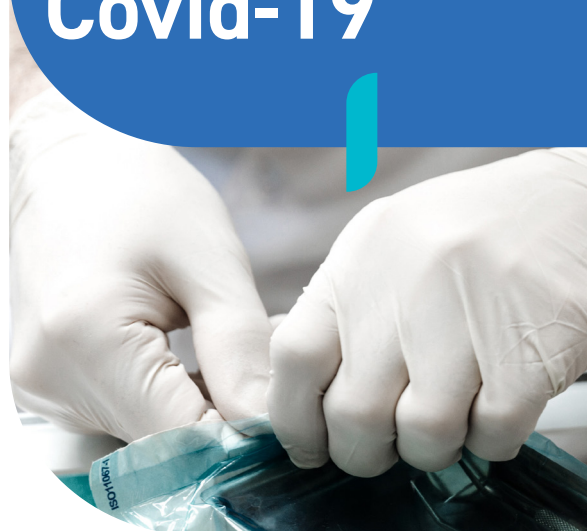


COMMUNICATION



GAMME PROTECTION Covid-19



LES GANTS DE SOINS OU D'EXAMEN - LEUR BON USAGE - CRISE CORONAVIRUS

Etainhus, 03 04 2020

Didactic, par sa marque référente **Polysem Medical** dans le domaine de la protection, **principal fabricant et fournisseur de gants d'examen auprès des établissements de santé et médicosociaux depuis 50 ans vous informe :**

- Que l'intégralité de ces gants de soins ou d'examen, quelle que soit la matière, Latex, Vinyle ou Nitrile, sont des gants **conformes au deux règlements DM 2017/745 et EPI 2016/425**
- **Que tous ces gants protègent contre les VIRUS** (résultats des nouveaux tests sur bactériophage conformes selon la nouvelle norme EN374-5.)
- **Que tous ces gants sont des EPI de catégorie III à haut niveau de protection pour les soignants.**

Compte tenu des tensions d'approvisionnement du marché en raison des très fortes consommations, du fait de la crise Coronavirus, il devient fondamental de **rappeler le cadre du bon usage des gants d'examen en établissement de santé, en structure médicosociale et au domicile des patients.**

Les très fortes consommations récentes de gant d'examen en particulier en Nitrile entraînent un déséquilibre des approvisionnements. Pour exemple les consommations de gants Nitrile manchette longue 400 mm ont été multipliées par trois à quatre ces dernières semaines.

Ces tensions auprès de tous les fournisseurs peuvent amener à des situations de pénurie globalisée dans la situation de crise que nous rencontrons tous actuellement, utilisateurs et fournisseurs.



polysem.medical
by didactic

Aussi, nous vous recommandons, durant cette période particulière, les principes d'usage suivants :

1. Les gants Nitrile EPI, manchette longue (400mm) ou mi longue (290 mm), doivent être utilisés, en raison de leur forte résistance aux produits chimiques de désinfection (Acide peracétique, Hydroxyde de sodium, Peroxyde d'hydrogène...) et aux molécules manipulées lors de la reconstitution des traitements de chimiothérapie, dans les services de Stérilisation, d'Endoscopie, d'Oncologie en priorité ; ce afin de protéger les agents manipulant ces substances relativement dangereuses.
2. Les gants Nitriles manchette standard doivent être utilisés lorsque les gestes des soignants nécessitent plus de dextérité, ou bien lorsque les protocoles d'hygiène internes aux établissements le recommandent.
3. Dans tous les autres cas les gants Vinyle ou Vinyle soft devront être privilégiés.
4. Les gants en latex peuvent être substitués aux gants en vinyle et aux gants en nitrile dans certains cas et en l'absence d'allergie.



Enfin il est important de bien rappeler :

- Les recommandations de la société française d'hygiène hospitalière (SF2H) dans le cadre des « Précautions standards v2017 » (Voir annexe 1)
- Les Mesures d'hygiène renforcées, plus récemment précisées dans le « Guide méthodologique Covid-19 » du Ministère de la Santé. (Voir annexe 1)

Qui précisent respectivement :

- « **Porter des gants uniquement en cas de risque d'exposition au sang ou tout autre liquide biologique d'origine humaine, de contact avec une muqueuse ou de la peau lésée, lors de soins si les mains du soignant comportent des lésions cutanées.** »
- « **Les indications du port de gants à usage unique reste limitées aux situations de contact ou de risque de contact avec du sang, des liquides biologiques, une muqueuse ou la peau lésée.** »

RAPPEL

Tous les gants d'examen
(Latex, Vinyle, Vinyle soft, et Nitrile)

polysem
MEDICAL

Sont des **Dispositifs Médicaux de classe I** et des **Equipements de Protection Individuelle de catégorie III** ; **la preuve est faite de la protection contre les virus** par l'obtention d'un document officiel délivré par un Organisme Notifié européen disponible auprès de Didactic sur simple demande.

Aussi nous pensons qu'il est important compte tenu de la situation actuelle de reconsidérer et de repositionner chaque type de gant dans chaque unité de soins, chaque unité médicotechnique ou unité des services généraux.

Notre responsabilité en tant que fournisseur est de vous approvisionner au mieux mais il est également de notre devoir de vous informer de la situation critique connue pour faire en sorte de traverser ensemble cette crise sanitaire en préservant la protection efficace de l'ensemble des soignants.

Pour Didactic,
Pascal JEAN – Pharmacien
Directeur Technique et Scientifique

ANNEXE 1

Sources : SF2H juin 2017

• RECOMMANDATION USAGE DES GANTS

« Précautions standards »

« Port de gants de soins »

Recommandation SF2H -, Actualisation des Précautions standard (version juin 2017) pages 35 & 36 extraits

R12 - Porter des gants uniquement :

- en cas de risque d'exposition au sang ou tout autre produit biologique
- d'origine humaine, de contact avec une muqueuse ou la peau lésée,
- lors des soins si les mains du soignant comportent des lésions cutanées.

Commentaire :

Cf. les recommandations concernant le port de gants au § « Prévention des AES ». La sueur étant exclue de la définition des produits biologiques d'origine humaine, les contacts avec la peau saine se font sans gant.

Pour les gants de soins, privilégier les gants sans latex et non poudrés.

R13 - Mettre les gants juste avant le geste. Retirer les gants et les jeter immédiatement après la fin du geste.

R14 - Changer de gants :

- entre deux patients,
- pour un même patient lorsque l'on passe d'un site contaminé à un site propre.

« Le port des gants a pour objectif de réduire la transmission de micro-organismes via une lésion cutanée préexistante ou en cas d'accident d'exposition au sang et aux produits biologiques. Les gants sont également utilisés pour manipuler des objets ou toucher des surfaces visiblement ou potentiellement souillées. Les gants médicaux à usage unique (gants de soin ou d'examen) permettent de créer une barrière supplémentaire entre les mains du personnel soignant et le sang, les produits biologiques, les sécrétions, les excréments et les muqueuses ^[3]. Par exemple lors d'une piqûre, le gant diminue l'inoculum viral de 46 à 86 % par essuyage de l'aiguille ^[4]. »

.....

« L'observance du port de gants doit être optimale afin d'assurer la sécurité des professionnels qui les utilisent ^[8]. A contrario, une utilisation de gants excessive pour les soins sur peau saine, la succession de soins sur le même patient et lors d'interruptions de soins n'est pas adaptée. Le mésusage des gants génère des surcoûts inutiles et un faux sentiment de sécurité ^[9-12]. Celui-ci peut se traduire par une négligence de l'hygiène des mains ^[13,14]. Afin de maintenir leur condition de propreté, les gants doivent rester dans leur conditionnement d'origine. »

[3] [4] [8] [9-12] [13,14] Pour les références, consulter les recommandations SF2H



GUIDE MÉTHODOLOGIQUE COIVID-19

Sources : **Ministère de la santé** 20 02 2020

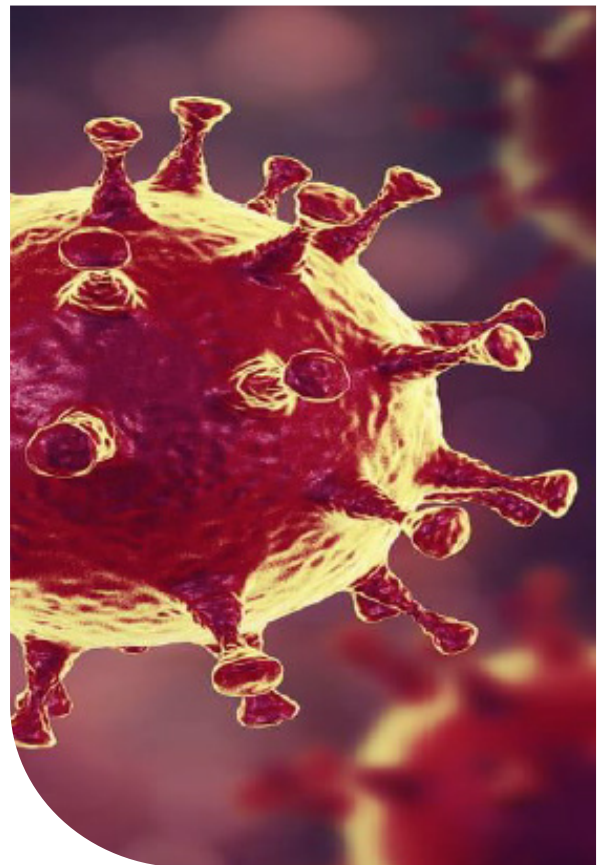
• « MESURES D'HYGIÈNE RENFORCÉES »

Guide méthodologique Covid-19 (version du 20 février 2020)

Page 13 sur 37 extrait concernant les « Mesures d'Hygiène renforcées »

« Les mesures d'hygiène à mettre en œuvre sont en plus des précautions standard, les précautions complémentaires³ de type « contact » et « air ».

- Pour le patient : après friction des mains avec une solution hydroalcoolique, lui demander de revêtir un masque chirurgical et l'informer de la nécessité des mesures de protection devant être prises.
- Pour les soignants d'un patient classé « cas possible » ou « cas confirmé », ajouter aux précautions standard, les précautions complémentaires de type « air » ainsi que de type « contact » (précautions REB renforcées), selon les modalités suivantes :
 - Le port d'un appareil de protection respiratoire (APR) FFP2 en vérifiant l'étanchéité au visage (réalisation d'un fit check) pour tout soignant avant d'entrer dans le box ou la chambre ;
 - La protection de sa tenue professionnelle par une sur blouse à usage unique à manches longues: cette sur blouse sera imperméable si réalisation de soins mouillants ou souillants
 - La prévention d'une éventuelle projection dans les yeux par le port systématique de lunettes de protection;
 - Le port d'une protection complète de la chevelure (charlotte, calot couvrant, ...);
 - La réalisation avec une rigueur absolue des gestes d'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique ;
 - **Les indications du port de gants à usage unique reste limitées aux situations de contact ou de risque de contact avec du sang, des liquides biologiques, une muqueuse ou la peau lésée ;**
 - L'élimination de ces équipements de protection individuelle (EPI) en DASRI avant la sortie du box ou de la chambre, sauf pour les lunettes, l'APR et la coiffe (ex. charlotte) qui seront retirés après la sortie du box ou de la chambre.



ACT FOR CARE

DIDACTIC

Zone d'activité A29. Les bleuets. 1800 route des bleuets. 76430 Etainhus - France
Tél. +33 2 35 44 93 93 - Fax +33 2 35 44 93 88 - www.didactic.care

polysem.medical
by **didactic**